NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 14 octobre 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Intitulé**: *Decreto por el que se Reforman, Adicionan y Derogan diversas disposiciones del Reglamento de Control Sanitario de Productos y Servicios y del Reglamento de la Ley General de Salud en Materia de Publicidad* (Décret relatif à la réforme, à l'insertion et à l'abrogation de plusieurs dispositions du Règlement sur le contrôle sanitaire des produits et services et du Règlement de la Loi générale sur la santé en ce qui concerne la publicité)

|  |  |
| --- | --- |
| **Motif de l'addendum:** | |
| [ ] | Modification du délai pour la présentation des observations - date: |
| [ ] | Adoption de la mesure notifiée - date: |
| [X] | Publication de la mesure notifiée - date: 1er octobre 2020 |
| [X] | Entrée en vigueur de la mesure notifiée - date: Le présent décret est entré en vigueur le 1er octobre 2020, à l'exception des paragraphes 4.1 à 4.5.3.3 et 4.6.1 à 4.82 du chapitre 6 ainsi que des paragraphes 7.1 à 7.1.2 de la modification apportée la Norme officielle mexicaine PROY-NOM-051-SCFI/SSA1-2009. Spécifications générales pour l'étiquetage des aliments et des boissons non alcooliques préemballés - Information commerciale et sanitaire (*Norma Oficial Mexicana NOM-051-SCFI/SSA1-2010, Especificaciones generales de etiquetado para alimentos y bebidas no alcohólicas preenvasados-Información comercial y sanitaria*), publiée le 5 avril 2010, qui entrera en vigueur le 1er avril 2021. |
| [X] | Accès au texte final de la mesure[[1]](#footnote-1):  <http://diariooficial.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5601629&fecha=01/10/2020>  <https://members.wto.org/crnattachments/2020/TBT/MEX/final_measure/20_6141_00_s.pdf> |
| [ ] | Retrait ou abrogation de la mesure notifiée - date:  Cote pertinente si la mesure fait l'objet d'une nouvelle notification: |
| [ ] | Modification de la teneur ou du champ d'application de la mesure notifiée  Nouveau délai pour la présentation des observations (le cas échéant): |
| [ ] | Publication de directives d'interprétation et accès au texte1: |
| [X] | Autres: |

**Teneur**: Le Mexique notifie la publication du DÉCRET PORTANT MODIFICATION DE DIFFÉRENTES DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ÉMET DES RÈGLES ET DES CRITÈRES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR (*ACUERDO QUE MODIFICA AL DIVERSO POR EL QUE LA SECRETARÍA DE ECONOMÍA EMITE REGLAS Y CRITERIOS DE CARÁCTER GENERAL EN MATERIA DE COMERCIO EXTERIOR*).

Conformément aux dispositions de l'article 10.1.1 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, le gouvernement mexicain annonce que, le 1er octobre 2020, le Ministère de l'économie, par l'intermédiaire de la Direction générale des normes (*Dirección General de Normas*), a fait paraître au Journal officiel de la Fédération *(Diario Oficial de la Federación* le DÉCRET PORTANT MODIFICATION DE DIFFÉRENTES DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ÉMET DES RÈGLES ET DES CRITÈRES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR.

Le texte publié définit les informations commerciales et sanitaires qui doivent figurer sur l'étiquetage des produits préemballés destinés au consommateur final et commercialisés sur le territoire national, qu'ils soient fabriqués en Espagne ou à l'étranger. Il détermine également les caractéristiques de ces informations et établit un système d'étiquetage sur la face avant de l'emballage, qui donne un avertissement clair et véridique sur la teneur en nutriments et ingrédients essentiels présentant un risque pour la santé en cas de consommation excessive.

Le présent décret est entré en vigueur le 1er octobre 2020, à l'exception des paragraphes 4.1 à 4.5.3.3 et 4.6.1 à 4.82 du chapitre 6 et des paragraphes 7.1 à 7.1.2 de la modification apportée la Norme officielle mexicaine PROY-NOM-051-SCFI/SSA1-2009. Spécifications générales pour l'étiquetage des aliments et des boissons non alcooliques préemballés - Information commerciale et sanitaire (*Norma Oficial Mexicana NOM-051-SCFI/SSA1-2010, Especificaciones generales de etiquetado para alimentos y bebidas no alcohólicas preenvasados-Información comercial y sanitaria*), publiée le 5 avril 2010, qui entrera en vigueur le 1er avril 2021.

La présente communication est soumise à des fins de transparence, pour que les Membres soient mieux informés du processus de réglementation en vigueur au Mexique.

Toute observation peut être adressée au Service national de l'information:  
[cesar.orozco@economia.gob.mx](mailto:cesar.orozco@economia.gob.mx)  
[tania.fosado@economia.gob.mx](mailto:tania.fosado@economia.gob.mx)  
[jose.ramosr@economia.gob.mx](mailto:jose.ramosr@economia.gob.mx)

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. l est possible d'indiquer une adresse de site Web, de joindre un fichier en format pdf ou de fournir tout autre renseignement permettant d'accéder au texte de la mesure finale et/ou des directives d'interprétation. [↑](#footnote-ref-1)